

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet de création d'un bassin d'orage

par la commune de Lachapelle-Saint-Pierre

Par arrêté préfectoral du 17 février 2012, est prescrite, du lundi 12 mars 2012 au mardi 10 avril 2012 inclus, sur le territoire de la commune de Lachapelle-Saint-Pierre, l'enquête publique portant sur l'utilité publique des travaux nécessaires à la création d'un bassin d'orage.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à l'ordonnance du tribunal administratif d'Amiens, M. Georges CAVILLON, secrétaire général du groupement des industriels de Creil en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Lachapelle-Saint-Pierre aux dates et heures suivantes :

- le lundi 12 mars 2012 de 15 H à 17 H
- le samedi 24 mars 2012 de 10 H à 12 H
- le mardi 10 avril 2012 de 15 H à 17 H

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

Dépôt du dossier et registre

Pendant 30 jours consécutifs, le dossier soumis à enquête sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Lachapelle-Saint-Pierre et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue de l'enquête, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Lachapelle-Saint-Pierre et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet  
et par délégation,  
le Directeur par intérim  
**Signé**  
Sandrine GIRAULT